

**AVIS PUBLIC**

**ORDONNANCE NUMÉRO 2225, O-1  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 juin 2023, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté l'ordonnance numéro 2225, O-1 intitulée : *Ordonnance pour augmenter le montant maximal des subventions pouvant être accordées à une société de développement commercial.*

Cette ordonnance entre en vigueur le 6 juin 2023 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/reglements](http://montreal.ca/reglements).

Montréal le 6 juin 2023.

**La Secrétaire d'arrondissement**

**Guyline Champoux, avocate**